

--

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	67
Nombre de conseillers en exercice	66
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	62

L'an deux mille dix-sept, le trois janvier, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne, se sont réunis à Auch sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, Président.

M. BAYLAC introduit la séance : « Mesdames, messieurs c'est avec beaucoup de plaisir que je préside ce conseil d'installation de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. J'ai le privilège d'en être le président, c'est le privilège de l'âge. C'est à ce titre que je suis à ce poste. Je vous remercie d'avoir répondu à cette convocation. Je souhaitais dire aux anciens conseillers de Cœur de Gascogne combien on est heureux de contribuer à ce que sera cette grande et belle agglomération, puisque nous avons des territoires prêts à travailler ensemble, notamment au niveau du périscolaire et du tourisme. A Franck MONTAUGE et aux nouveaux conseillers communautaires : nous sommes prêts à relever ce challenge. Après ces quelques mots, je vous souhaite une très bonne année 2017 ».

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUIVANTS :

Commune représentée	Titulaire	Présent	Procuration
ANTRAS	DURAN Marie-Catherine	X	
AUCH	AURENSAN Nadine	X	
AUCH	BAITICHE-MOINE Nadia	X	
AUCH	BARON Philippe	X	
AUCH	BONALDO Raymonde	X	
AUCH	BOUDAUD Alexis	X	
AUCH	BOURDIL Claude		Procuration M. LAPREBENDE
AUCH	BUYS Sophie	x	
AUCH	CARRIE Françoise	x	
AUCH	CAZENEUVE Jean-René		Procuration M. MONTAUGE
AUCH	CELIER Jean-François	X	
AUCH	CHAVAROT Henri	X	
AUCH	DASTE-LEPLUS Cathy	X	
AUCH	DEJEAN-DUPEBE Chantal	X	
AUCH	DELLAC Maryse	X	
AUCH	DULHOSTE Christel		
AUCH	ESPIAU Jean-Pierre	X	
AUCH	FALCO Jean	X	

AUCH	FUEYO Patrick	X	
AUCH	GONZALEZ Serge	X	
AUCH	JULLIAN Nicole	X	
AUCH	LAPREBENDE Christian	X	
AUCH	LARAN André	X	
AUCH	LASSERRE Sylvie	X	
AUCH	MARTIN Joëlle	X	
AUCH	MELLO Bénédicte	X	
AUCH	MONTAUGE Franck	X	
AUCH	PARETI Jean	x	
AUCH	RABIER Josie	X	
AUCH	SIMONUTTI Françoise	X	
AUCH	TABARIN Pierre		Procuration Mme LASSERE
AUCH	ZEGHOUANI Nassera	X	
AUGNAX	PETIT Claude	X	
AUTERRIVE	PENSIVY Bernard	X	
AYGUETINTE	BALLERINI Francis	X	
BIRAN	DELIGNIERES Patrick	X	
BONAS	SAUVAN Luc	X	
CASTELNAU BARBARENS	BURGAN Michel	X	
CASTERA-VERDUZAN	MASCARENC Véronique	X	
CASTILLON-MASSAS	CARRERA Bernard	X	
CASTIN	MIGNANO Joël	X	
CRASTES	GISSOT André	X	
DURAN	BENJEDDOUR Abdellatif	X	
JEGUN	BIAUTE Philippe	X	
LAHITTE	CAMPGUILHEM Robert	X	
LAVARDENS	PASCOLINI Nicole	X	
LEBOULIN	MARTY Alain	X	
MERENS	DALLAS OURBAT Marie-José	X	
MIREPOIX	ESQUIRO Paul	X	
MONTAUT LES CRENEAUX	BAURENS Gérard	X	
MONTEGUT	TRAMONT Roger	X	
NOUGAROLET	BARRE Alain	X	
ORDAN-LARROQUE	EVERLET Marie-Line	X	
PAVIE	AUTIE Jean-Marc	X	
PAVIE	CARAYOL-MARSOL Claudine	X	
PAVIE	GAILLARD Jean	X	
PESSAN	SERES Jacques	X	
PEYRUSSE-MASSAS	PADER Daniel	X	
PREIGNAN	MERCIER Pascal	X	
PUYCASQUIER	CARDONNE Serge	X	

ROQUEFORT	MENON Daniel	X	
ROQUELAURE	BAYLAC Michel	X	
SAINTE-CHRISTIE	MENEGUZ Françoise	X	
SAINT-LARY	LAFAILLE Jacky	X	
ST JEAN POUTGE	LAFFORGUE Philippe	X	
TOURRENQUETS	DUFFOURG Alain	X	

Le conseil communautaire a désigné Madame Nassera ZEGHOUANI secrétaire de séance (par usage le plus jeune conseiller de l'assemblée).

Composition du bureau

Le conseil a désigné deux assesseurs : Madame Nassera ZEGHOUANI et Monsieur Jean GAILLARD (par usage le secrétaire de séance et le conseiller le plus âgé de l'assemblée).

I Election du Président

M. BAYLAC a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Déclaration de candidatures à la Présidence du conseil communautaire

Monsieur MONTAUGE fait acte de candidature à la présidence de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et souhaiterait pouvoir s'en expliquer.

Monsieur BAYLAC prend acte de la candidature de Franck MONTAUGE et demande s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas.

Monsieur MONTAUGE prend la parole. « M. le Président, chers collègues, par respect de la démocratie et du sens profond qui doit être attaché à l'acte électif, je me dois de vous soumettre les propositions d'orientations qui pourraient constituer le cadre de notre future action communautaire.

Ces propositions d'orientations résultent de la prise en compte :

- des projets de territoires des deux précédentes entités communautaires*
- des échanges et discussions que j'ai eus avec vous, aux côtés de Michel BAYLAC, lors du processus de rapprochement initié par la loi NOTRe dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) adopté par le Préfet*
- des démarches en cours de la Région dans les domaines de l'économie, de l'innovation, de l'aménagement durable et de l'égalité du territoire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des transports, de la croissance et de l'emploi, du tourisme et de la culture*
- des démarches menées par le Conseil Départemental du Gers, comme celle relative à l'amélioration de l'accessibilité des services au public.*

Le projet collectif que nous préciserons ensemble dans les mois qui viennent pourrait résulter d'une ambition commune que je formulerai de la manière suivante :

« Répondre aux besoins des habitants du territoire en faisant de Grand Auch Cœur de Gascogne une agglomération en développement - au sens économique, culturel et social - dans un cadre de vie préservé et évolutif. Et faire de l'agglomération elle-même un territoire attractif en région Occitanie, connecté à sa métropole toulousaine dans le cadre d'une relation mutuellement bénéfique et un bassin de vie source de développement pour le territoire gersois dans son ensemble. »

La fusion des deux EPCI doit nous permettre de servir plus efficacement cette ambition et je vous propose douze orientations concrètes pour aller dans ce sens. Il s'agit bien de propositions qui devront faire entre nous, dans les mois à venir, l'objet de débats approfondis. Je vous les présente ici sans ordre de priorité.

1. Faire progresser l'accessibilité du territoire

- *Poursuite des fonds de concours à la RN124 et à la Ligne à Grande Vitesse (LGV)*
- *Etudes contournement Est dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER)*
- *Equipped numérique du territoire dans sa partie rurale et dans sa partie urbaine couverte par l'AMII*
- *Fiabilisation des modes de transport inter-urbain (rail Auch-Toulouse) et intra-communautaire*

2. Conforter l'économie locale et les activités existantes

- *Par notre participation active à une gouvernance économique départementale revisitée. C'est la question du partenariat avec les trois chambres consulaires et les organismes économiques et sociaux du territoire.*
- *Par notre participation aux démarches régionales de développement de l'innovation et de l'économie*
- *Par la valorisation de l'aéroport via le syndicat mixte (formation des pilotes, des sapeurs-pompiers, industrie aéronautique...)*
- *Par une action spécifique dans le domaine de l'agroalimentaire et de la valorisation des produits agricoles*
- *Par l'adaptation de l'offre commerciale locale et la réduction de l'évasion commerciale*
- *Par le développement de l'enseignement supérieur, notamment les BTS (pôle universitaire et autres formes)*
- *Par le biais de la culture sous des formes innovantes appropriées*

3. Impulser la création de filières innovantes porteuses d'emplois durables

- *En s'appuyant sur le développement du pôle d'enseignement supérieur*
- *Par la prise en compte et la valorisation locale de l'économie du numérique*
- *En prenant appui sur certains acteurs économiques locaux engagés dans la transition énergétique et écologique des territoires*
- *D'autres filières devront aussi faire l'objet de notre attention, je pense au sanitaire et au médico-social*

4. Renforcer l'attractivité touristique, valoriser les politiques culturelles

- *Le nouvel office de tourisme est au service des trente-quatre communes, il doit contribuer au développement économique et social local et départemental.*
- *Nous aurons aussi à nous poser la question de la valorisation des équipements culturels et sportifs*

5. **Accompagner les habitants de Grand Auch Cœur de Gascogne à chaque étape de leur vie pour les services dont ils ont besoin**
 - *De la petite enfance à la fin de vie,*
 - *en veillant à l'accessibilité des services aux publics dans le cadre du schéma départemental en cours d'élaboration*
6. **Préserver, valoriser notre environnement et améliorer le cadre de vie**
 - *Le projet d'extension des berges du Gers n'est pas un projet facile à faire avancer, mais il est important.*
 - *Nous aurons également à mettre en œuvre la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).*
7. **Approfondir la transition énergétique et écologique du territoire**
 - *Pour nos compétences, à la communauté d'agglomération du Grand Auch, nous travaillons dans le cadre d'un Agenda 21LF, labellisé France. Il n'y a pas de raison que cette démarche ne soit pas étendue.*
 - *A travers les démarches Territoire à Energie Positive (TEPCV), Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) nous contribuerons à la transition énergétique et écologique du territoire*
8. **Favoriser le mieux vivre ensemble**
 - *La démarche Politique de la ville du Grand Auch y contribuera en particulier pour le quartier du Grand Garros, dans le cadre du Contrat de Ville et du futur Programme de Renouvellement Urbain. Il s'agit là de deux dispositifs importants sur lesquels nous nous sommes engagés.*
 - *L'action culturelle, sportive et associative communautaire participe de cet objectif*
9. **Concevoir et développer une stratégie de développement territorial à moyen et long terme**
 - *C'est la question du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui en constituera le cœur ; des schémas régionaux et aussi de la construction supra-intercommunale avec le Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) via les contrats de ruralité, les fonds Leaders, le contrat régional unique qui lie le territoire, en particulier avec la région Occitanie.*
 - *C'est aussi la question du dialogue métropolitain de Toulouse et de notre participation, via le syndicat mixte du SCOT de Gascogne, à l'Interscot de l'aire métropolitaine de Toulouse*
10. **Contribuer à l'émergence d'une identité communautaire, pour les élus et les habitants du territoire aggloméré**
 - *Par la mise en œuvre de la Charte de gouvernance et de participation de l'agglomération, enjeu démocratique à l'égard des communes et des élus*
 - *par des approches communes consensuelles de type Programme Local de l'Habitat (PLH). Par exemple, nous aurons à statuer dans quelques semaines sur le question d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par exemple. Je n'ai pas, sur cette question, de souhait particulier, la décision sera collective, il faut que l'on construise ensemble une position consensuelle*
 - *par la prise en compte du caractère dual de notre territoire, entre urbain dense et ruralité affirmée.*
11. **Dans un cadre budgétaire financier et fiscal commun et partagé**
 - *Le premier budget voté en avril visera simplement à rapprocher les moyens entre les anciennes collectivités Grand Auch et Cœur de Gascogne*
 - *Nous avons engagé une démarche que nous avons confié à un cabinet spécialisé pour un état des lieux du territoire. On n'en disposera en milieu d'année. A l'issue de cette démarche confiée à RCF, et des arbitrages nationaux de mi 2017, un second budget*

permettra de préciser les moyens réels dont nous disposerons pour mener notre action en 2017 et pour les années à venir

- *Il faudra que l'on se dote de moyens de gestion et d'évaluation adéquats.*

12. Dans un cadre réglementaire de gestion du personnel adapté aux enjeux de service public

- *par la qualité de service et de satisfaction de l'utilisateur*
- *en maîtrisant les coûts*
- *en veillant à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail des fonctionnaires territoriaux, ce qui n'empêche pas en interne un dialogue suivi et la recherche d'un consensus permanent autant que possible*

Voilà, de manière schématique, même si j'ai conscience d'être un petit peu long, les douze orientations que je souhaitais porter à votre connaissance, en même temps que je pose cette candidature.

Je termine, pour être complet, cohérent, en évoquant avec vous les délégations. Je tiens à remercier Michel BAYLAC pour la qualité du dialogue que nous avons eu et le travail que nous avons pu réaliser à votre contact, depuis maintenant un peu plus d'un an. Je souhaite bouleverser le moins possible les organisations antérieures, tenir compte des responsabilités confiées aux élus qui s'étaient engagés en 2014, pour la durée d'un mandat.

En conséquence de ces orientations de travail, je vous propose les délégations suivantes :

Vice-président	Domaine d'intervention
1^{er} vice-président	Développement et aménagement du territoire
2^{ème} vice-président	- Gestion budgétaire et financière - Rapport du budget
3^{ème} vice-président	Plénitude des attributions du Président en son absence ou en cas d'empêchement ; à ce titre il est notamment habilité à signer dans les domaines ayant fait l'objet d'une délégation de pouvoir au Président. Il est le seul délégué pour les domaines suivants: - ressources humaines - affaires générales - grands travaux - bâtiments intercommunaux - voirie - accessibilité
4^{ème} vice-président	- Petite enfance - Jeunesse - Périscolaire
5^{ème} vice-président	- Economie agricole et agro - alimentaire - Relations économiques institutionnelles
6^{ème} vice-président	- Prospective et développement durable du territoire - Transition énergétique - Programme local de l'habitat
7^{ème} vice-président	- Economie
8^{ème} vice-président	- Equipement sanitaire et médico - social du territoire - Suivi aide à domicile partie rurale - Relations associations et institutions œuvrant dans le domaine de l'action sociale et caritative

9^{ème} vice-président	- Economie numérique
10^{ème} vice-président	- Politique de la ville et cohésion urbaine
11^{ème} vice-président	- Solidarité et action sociale
12^{ème} vice-président	- Environnement, gestion et entretien des rivières
13^{ème} vice-président	- Politique culturelle et développement du tourisme
14^{ème} vice-président	- Transports / déplacements, gestion de la DSP des transports
15^{ème} vice-président	- Collecte et prévention des déchets, économie circulaire

Voilà pour les vice-présidences qui me semblent logiques compte tenu des orientations que je vous ai proposées. Je rajoute à cela, en cohérence avec l'idée de faire en sorte que les élus qui avaient des responsabilités continuent à les exercer sur le nouveau territoire, quatre délégations :

Conseiller délégué 1	Tourisme rural et thermal
Conseiller délégué 2	Accessibilité services au public en zone rurale
Conseiller délégué 3	Equipement numérique et téléphonie du territoire hors zone AMII
Conseiller délégué 4	Questions de personnel

Monsieur le Président, chers collègues, c'est sur la base de ces orientations de travail et de cette répartition des délégations que je fais acte de candidature à la présidence de Grand Auch Cœur de Gascogne et que je sollicite votre confiance ».

Déroulement de chaque tour de scrutin

A l'appel de son nom, chaque conseiller a quitté sa place et s'est rendu à la table où se trouvaient les enveloppes et les bulletins. Sur cette table, il a pris une enveloppe et un bulletin, puis il est entré dans un des deux isoïrs. Il a écrit son choix sur un bulletin de papier blanc qu'il a inséré dans l'enveloppe. En sortant de l'isoïr. Il a fait constater aux assesseurs qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la collectivité puis l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés et placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	65
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral	6
Reste pour les suffrages exprimés	59
Majorité absolue	30

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Franck MONTAUGE	59

M. MONTAUGE a obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur MONTAUGE remercie les conseillers communautaires pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner. « J'essaierai de m'en montrer digne. Je voudrais remercier Michel BAYLAC pour l'investissement extrêmement important qui a été le sien au cours des mois passés. Sans sa volonté, sa conviction d'aller vers le rapprochement de nos territoires, il est évident que nous n'y serions pas arrivés. Devant vous tous, je voulais dire que j'ai eu plaisir à travailler à ses côtés et à participer à des débats et échanges extrêmement intéressants au sein des conseils municipaux. Ils m'ont permis, dans ces nouvelles intercommunalité à dimension importante, de comprendre les enjeux et l'avis des territoires et des communes rurales en particulier.

Je voudrais aussi adresser des remerciements collectifs aux maires, aux adjoints, aux conseillers municipaux de ce territoire, par rapport à la manière dont cette question a été engagée, débattue. Bien sûr il y avait un cadre national, celui de la loi NOTRe, mais rien n'obligeait dans les départements du Gers, et pour notre configuration, que cette fusion soit réalisée. Je crois que c'est par le dialogue que l'on a réussi à se comprendre mieux et à converger vers la soirée d'aujourd'hui ; voilà ce que je voulais vous dire.

Tout reste à faire, je souhaite vraiment que la démocratie et la participation vive au sein de ce nouveau conseil communautaire. La charte de gouvernance que nous avons ébauchée il y a quelque mois doit être mise en œuvre, ce sera notre responsabilité à chacun, notre responsabilité collective. Il y a un véritable enjeu à ce que chaque élu, chaque citoyen de ce territoire se sente concerné par ce qui se passe au sein du conseil communautaire Grand Auch Cœur de Gascogne ».

II Détermination du nombre de vice-présidents

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le conseil communautaire détermine le nombre de vice-présidents, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Cela signifie que Grand Auch Cœur de Gascogne disposerait de quatorze vice-présidents.

Le conseil peut, à la majorité des deux tiers, déroger et fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de fixer le nombre de vice-présidents à quinze, comme le permet l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par un vote à la majorité des deux-tiers.

Délibération adoptée (absentions de Mme LASSERE et de M. TABARIN, oppositions de Mme BUYS et M. BOUDAUD).

III Election des vice-présidents

Le Président a invité le conseil à procéder à l'élection des vice-présidents conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque vice-président a été élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a eu lieu à la majorité relative.

Déroulement de chaque tour de scrutin

A l'appel de son nom, chaque conseiller a quitté sa place et s'est rendu à la table où se trouvaient les enveloppes et les bulletins. Sur cette table, il a pris une enveloppe et un bulletin, puis il est entré dans un des deux isolements. Il a écrit son choix sur un bulletin de papier blanc qu'il a inséré dans l'enveloppe. En sortant de l'isoloir, il a fait constater aux assesseurs qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la collectivité puis l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés et placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Election du 1^{er} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	65
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	8
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	57
e. Majorité absolue	29

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Michel BAYLAC	57

Michel BAYLAC a été proclamé 1^{er} vice-président et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	65
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	53
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Jean GAILLARD	53

Jean GAILLARD a été proclamé 2^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	63
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	66
e. Majorité absolue	34

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Roger Tramont	56

Roger Tramont a été proclamé 3^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 4^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	57
e. Majorité absolue	29

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Maryse Dellac	57

Maryse Dellac a été proclamée 4^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 5^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	8
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	55
e. Majorité absolue	28

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Philippe Lafforgue	55

Philippe Lafforgue a été proclamé 5^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 6^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	57
e. Majorité absolue	29

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Bénédicte Mello	57

Bénédicte Mello a été proclamée 6^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 7^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	57
e. Majorité absolue	29

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Claude Bourdil	57

Claude Bourdil a été proclamé 7^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 8^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	59
e. Majorité absolue	30

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Marie-Catherine Duran	59

Marie-Catherine Duran a été proclamée 8^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 9^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	52
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Jean-René Cazeneuve	52

Jean-René Cazeneuve a été proclamé 9^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 10^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	6
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	57
e. Majorité absolue	29

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Philippe Baron	57

Philippe Baron a été proclamé 10^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 11^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	59
e. Majorité absolue	30

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Jean-François Celier	59

Jean-François Celier a été proclamé 11^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 12^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	59
e. Majorité absolue	30

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Pascal Mercier	59

Pascal Mercier a été proclamé 12^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 13^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	8
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	55
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Joëlle Martin	55

Joëlle Martin a été proclamée 13^{ème} vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 14^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	59
e. Majorité absolue	30

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Bernard Pensivy	59

Bernard Pensivy a été proclamé 14^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Election du 15^{ème} vice-président

Assesseurs : Mme ZEGHOUANI, M. GAILLARD

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	64
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	54
e. Majorité absolue	28

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Jacques Serres	54

Jacques Serres a été proclamé 15^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Les attributions des uns et des autres sont les suivantes :

	Prénom Nom	Attribution(s)
1 ^{er} vice-président	Michel BAYLAC	Développement et aménagement du territoire
2 ^{ème} vice-président	Jean GAILLARD	- Gestion budgétaire et financière - Rapport du budget
3 ^{ème} vice-président	Roger TRAMONT	Plénitude des attributions du Président en son absence ou en cas d'empêchement ; à ce titre il est notamment habilité à signer dans les domaines ayant fait l'objet d'une délégation de pouvoir au Président. Il est le seul délégué pour les domaines suivants: - ressources humaines - affaires générales - grands travaux - bâtiments intercommunaux - voirie - accessibilité
4 ^{ème} vice-président	Maryse DELLAC	- Petite enfance - Jeunesse - Périscolaire
5 ^{ème} vice-président	Philippe LAFFORGUE	- Economie agricole et agro - alimentaire - Relations économiques institutionnelles
6 ^{ème} vice-président	Bénédicte MELLO	- Prospective et développement durable du territoire - Transition énergétique - Programme local de l'habitat
7 ^{ème} vice-président	Claude BOURDIL	- Economie
8 ^{ème} vice-président	Marie-Catherine DURAN	- Equipement sanitaire et médico - social du territoire - Suivi aide à domicile partie rurale - Relations associations et institutions œuvrant dans le domaine de l'action sociale et caritative
9 ^{ème} vice-président	Jean-René CAZENEUVE	- Economie numérique

10 ^{ème} vice-président	Philippe BARON	- Politique de la ville et cohésion urbaine
11 ^{ème} vice-président	Jean-François CELIER	- Solidarité et action sociale
12 ^{ème} vice-président	Pascal MERCIER	- Environnement, gestion et entretien des rivières
13 ^{ème} vice-président	Joëlle MARTIN	- Politique culturelle et développement du tourisme
14 ^{ème} vice-président	Bernard PENSIVY	- Transports / déplacements, gestion de la DSP des transports
15 ^{ème} vice-président	Jacques SERES	- Collecte et prévention des déchets, économie circulaire

Conseillers délégués

Le Président a annoncé, qu'en plus des vice-présidences, il déléguera des attributions aux conseillers délégués suivants :

Prénom Nom	Attribution(s)
Véronique MASCARENC	Tourisme rural et thermal
Philippe BIAUTE	Accessibilité services au public en zone rurale
Serge CARDONNE	Equipement numérique et téléphonie du territoire hors zone AMII
Nadine AURENSAN	Questions de personnel

IV Composition du bureau de la communauté

Afin que toutes les communes puissent être représentées, le Président propose au conseil de retenir la formulation suivante :

Le bureau comprend le Président, les vice-présidents, les maires conseillers communautaires de leur commune, ainsi que les conseillers communautaires délégués.

Les maires non conseillers communautaires seront associés aux travaux du bureau.

Délibération adoptée.

V Lecture de la Charte de l'élu local

Conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président lu la charte de l'élu local. Une copie a été remise aux conseillers communautaires.

Charte de l'élu local

Article L1111-1-1 CGCT

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Fin de la séance à 21h45.